

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 20 ans
- Etre titulaire du permis A2

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE:

- Casque homologué (NF, NE...) bandes réfléchissantes.
- Gants homologué coqués
- Jeans (pas de joggings, leggings...)
- Chaussures fermées avec maintien de la malléole
- blouson coqués moto

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- -1 photos d'identités et signature du demandeur (format numérique)
- -photocopie d'un justificatif d'état civil (carte d'identité, passeport...)
- -photocopie du permis B (minimum 2 ans d'ancienneté)
- -photocopie ASSR1 et ASSR2 Jusqu' à 21 ans :
- -photocopie du certificat de la préparation à la défense (18-25 ans)

Si le demandeur possède un domicile à son nom

- -1 justificatif de domicile de moins de 6 mois

Si le demandeur ne possède pas de domicile à son nom et qu'il est hébergé

- -1 photocopie d'un justificatif d'état civil (carte d'identité, passeport...) de la personne qui héberge
- -1 lettre signée certifiant que le demandeur est hébergé par ce dernier
- -1 justificatif de domicile de moins de 6 mois de la personne qui héberge
-

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ➔ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- ➔ Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- ➔ Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement.

EFFECTIFS

Maximum 1 stagiaires par véhicule

PROGRAMME

Il s'adresse aux personnes souhaitant rouler avec une grosse cylindrée. La catégorie A en effet permet de conduire toutes les motos, tricycles ainsi que les quads homologués (d'une puissance bridée à 15 kW).

Pour obtenir le permis A, il faut être âgé de plus de 20 ans, être **titulaire d'un permis A2 depuis plus de 2 ans** et avoir suivi une formation moto de 7h.

Cette formation n'est pas sanctionnée par un examen final. C'est le moniteur qui estime si l'on est apte à la conduite et délivre alors une attestation.

Attention, ce justificatif n'est pas un permis de conduire en soi : il sert à faire la demande de permis de conduire auprès de la préfecture.

En cas de contrôle, vous devez prouver le suivi de cette formation. Dans le cas contraire, vous êtes passible d'**une amende de 135 €** et d'un **retrait de 3 points**.

LIEUX DU DEROULEMENT DE LA FORMATION

Pratique hc:

La formation est dispensée sur nos véhicules sur les pistes plateau et sur voie publique, environ 5/10 minutes pour s'y rendre avec nous.

Nous proposons des cours moto du lundi au samedi de 8h à 19h, les cours motos sont planifiés par 2 heures

1 élève par moto et 3 élèves par moniteurs maximum

- ➔ rue des grahuches 89100 SENS (piste publics) ce plateau ne dispose ni d'abris ni de commodités
- ➔ chemin de St MARTIN 89100 PARON ce plateau dispose d'un d'abris mais pas de commodités

Pratique C

En ville /en campagne

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie A

DURÉE DE LA FORMATION

□ 7 heures (socle minimal)

DURÉE

A l'issue de la formation, l'établissement JFG Conduite délivre une attestation de suivi de la formation pratique du Permis A passerelle A2 vers A.

ATTENTION L'élève ne pourra pas conduire avec son attestation, il devra attendre de recevoir son permis définitif JFG Conduite effectuera une demande d'édition de titre permis définitif (permis originale qu'il recevra par courrier) si en amont l'élève aura transmis tous les documents nécessaire à la constitution de cette démarche